

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

SEPTEMBRE 2019

À LA UNE



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES,

CHAQUE CITOYEN DOIT MAINTENIR
SON DOSSIER À JOUR

INFORMATIONS AUX PAGES 19 ET 20.

- 04 CHRONIQUE BOUQUINERIE
- 07 NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 07 RAPPEL 3^E VERSEMENT DE TAXES
- 07 GROS REBUTS
- 08 ENSEMBLE VERS LA PRÉVENTION - SUITE
- 09 VACCINATION 26 NOV. À STE-HÉLÈNE
- 09 RECHERCHE ÉDUCATRICE - RONDE ENFANTINE
- 12 AVIS PUBLIC - DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL
- 13 ABRI D'AUTO
- 14 CONSEILS EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE
- 15 ERRATUM - HOCKEY COSOM
- 17-18 HALLOWEEN

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
Action de grâce | Lundi 14 octobre

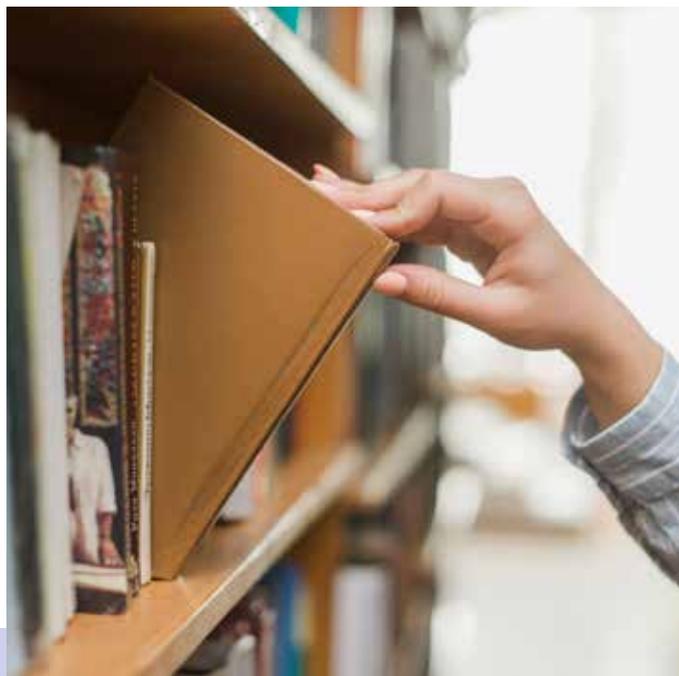
Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30



La bibliothèque a repris son horaire régulier depuis le 4 septembre dernier, soit les mercredis de 19h00 à 21h00 et les samedis de 9h30 à 11h30.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui pourraient s'investir 2 heures par mois. N'hésitez pas à communiquer avec moi au 450 791-2164 si vous êtes intéressés ou pour obtenir plus d'information.

GINETTE PICHÉ, responsable de la Biblio



fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Merci à tous pour votre grande participation aux 2 voyages de cet été.

Les activités de 2019-2020 ont débuté avec les soupers anniversaires, les cours de danses, les soirées de danse, la vie active (55 minutes d'exercices) et les rencontres des tricoteuses au presbytère.

Pour information : Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou par courriel au 1glali@sogetel.net

Septembre est le mois du renouvellement de votre carte de membre fadoq.

Pour inscription ou renouvellement : Mme Jocelyne Jodoin au 450 791-0105.

CARTE DE MEMBRE



ANNIVERSAIRES MOIS DE SEPTEMBRE



Mme Lise Laferrière	03
M. Laurent Larivière	05
Mme Jocelyne Lanoie.....	06
M. René Tessier	07
M. Alain Leroux	07
Mme Marielle Fafard.....	08
M. Réjean Rajotte.....	08
M. Eric Goulet.....	08
Mme Réjeanne Laramée	09
M. Marcel Haine	14
Mme Florence Lauzière.....	18
M. Richard Lemay	21

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

FRANCIS GRENIER
450 278-4756

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale par intérim
Poste 2240 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



CHRONIQUE

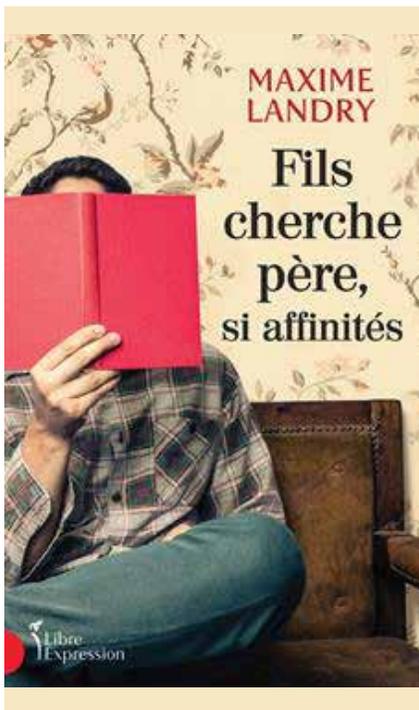
BOUQUINERIE

Je me présente brièvement puisqu'il s'agit de ma première chronique! Je m'appelle Kerbie Viens-Messier. Étant maman de 29 ans de 4 enfants en bas de 7 ans, en plus de mon travail à temps plein que j'adore, je voulais trouver quelque chose qui me permettrait de m'évader, de changer d'air et de me relaxer tout en restant confortablement assise près de ma belle marmaille.

C'est ainsi que j'ai commencé à lire. De fils en aiguille, la lecture est devenue un besoin vital pour moi. Ça me fait du bien. Ça éloigne mes mille et une questions qui me roulent sans cesse en tête! On oublie la vaisselle et le lavage et on part quelques minutes / heures peu importe et on se détend! Mon blog s'est montré le bout du nez en juin 2016 après que plusieurs personnes m'ont dit de le faire en disant : « Pars ton blog! Comme ça, on va te suivre et arrêter de te demander quoi lire! » Alors, je les ai écoutés et naquit un blog rempli d'amour, de petits concours et d'astuces pour avoir le temps de lire.

« Je n'ai PAS le TEMPS de lire. Par contre, je PRENDS le temps de lire. »

Alors, chaque mois, si vous embarquez avec moi dans l'aventure, je vous ferai découvrir mes coups de cœur du mois. Je vous avertis, ce sont des livres qui sont parfaits pour rire, relaxer, avoir le cœur qui bat et surtout, ce sont des livres qui rendent heureux!



Mon premier coup de cœur que j'aimerais vous faire découvrir ce mois-ci :

Non, mais quelle surprise! Wow! Je n'avais jamais lu un roman de Maxime Landry et honnêtement, je l'ai commencé en ne sachant pas trop à quoi m'attendre. J'aimais la page couverture et le résumé m'avait intriguée, mais j'avais déjà été plus enthousiaste pour lire un livre!

Boboy! Plus ma lecture progressait et plus Antoine me captivait. Jusqu'à être littéralement absorbée par ma lecture. Me retrouver dans l'incapacité de déposer mon roman une seule minute. J'en étais incapable. J'étais en quête de retrouver son père moi aussi, comme si ça devenait aussi viscéral que si c'était mon propre père. Être dans la tête d'Antoine, c'est avoir un quotidien complexe, mais contrôlé. Antoine a le syndrome d'Asperger et honnêtement, il arrive si bien à vivre avec sa différence. C'est beau! Oui, il est cartésien, obsessionnel, mais il est d'abord et avant tout vrai et authentique. Il est spontané, déterminé et il a su tirer profit de sa différence. Antoine est attachant. L'histoire est poignante et surprenante. L'auteur m'a complètement surprise. Il m'a bouleversée et touchée droit au cœur. Quand il est question de liens familiaux, j'ai toujours le cœur prêt pour une histoire touchante comme celle-ci!

Bref, si vous voulez être touché, vivre le temps de quelques centaines de pages avec Antoine, lisez ce roman. L'auteur a su mettre des mots simples et touchants sur une histoire belle et vraie.

Vous avez aimé cette série? Venez m'en parler via **MamanChickLit** sur Facebook!



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666
655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉE FÉDÉRALE

450 771-0505 • Brigitte Sansoucy

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

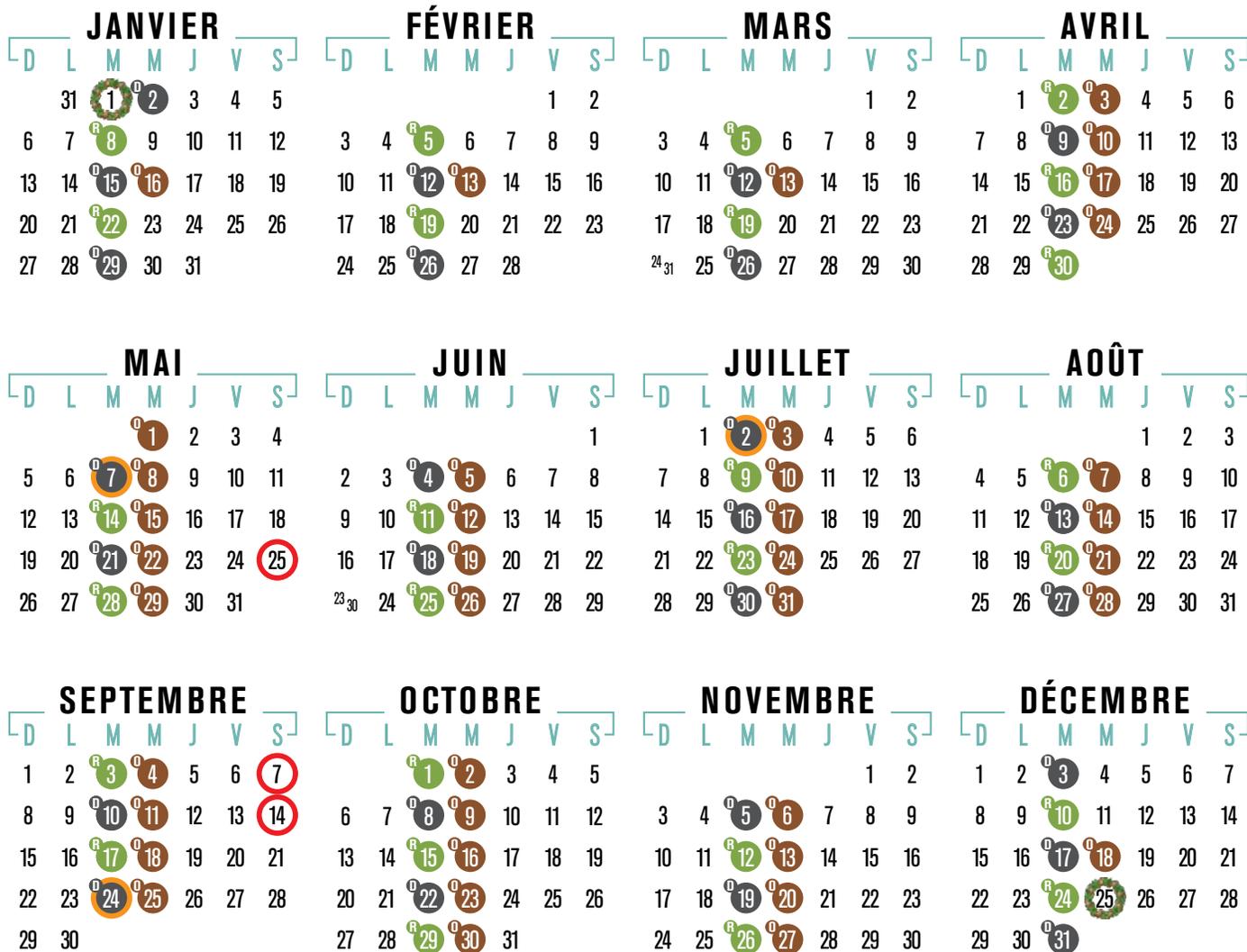
1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

CALENDRIER COLLECTES 2019

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée
○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



Sylvie Viens
Directrice générale par intérim

Bonjour à tous,

Je suis très heureuse d'occuper à nouveau le poste de directrice générale par intérim de votre municipalité. Eh oui, direz-vous : de retour à Sainte-Hélène ! Effectivement !

J'ai déjà occupé ce poste il y a environ sept (7) ans. Depuis ce temps, j'ai effectué plusieurs remplacements dans différentes municipalités et le destin fait en sorte que je reviens pour œuvrer dans votre belle municipalité.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis dans le domaine municipal depuis 1986, je suis mère de quatre (4) enfants, grand-mère de quatre (4) petits-enfants et je demeure à Saint-Marcel-de-Richelieu.

Mon but premier est de travailler en équipe et c'est d'ailleurs, je crois, la clé du succès et du bonheur. Comme on le dit : quand le climat de travail va, tout va !

Il me fera plaisir de vous rencontrer de nouveau ou de vous connaître. Je suis à l'écoute de vos commentaires, de vos suggestions et de vos inquiétudes également. N'hésitez pas à communiquer avec moi au 450 791-2455 #2240.

RAPPEL



TAXES MUNICIPALES 3^e versement

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	26 février 2019
2 ^e versement	27 mai 2019
3 ^e versement	25 août 2019

DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2019 !

**MARDI
24 SEPTEMBRE**



VOTRE BAC EST BRISÉ?

Pour toute demande de réparation, téléphonez directement à la Régie Intermunicipal d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350.

Le délai de réparation est d'environ 3 semaines (à moins que l'entrepreneur ne soit en rupture de stock).

ENSEMBLE VERS LA PRÉVENTION



La Municipalité vous demande votre collaboration afin de rapporter tout acte de vandalisme dont vous pourriez être témoin.

Appelez directement la SQ au 450 778-8500 et ce, dès que vous constatez les méfaits. N'attendez pas au lendemain! Si vous avez des doutes des personnes qui seraient impliquées dans ces méfaits, faites-le savoir directement à la SQ. Les actes de dénonciation seront traités confidentiellement. La Sûreté du Québec agira instantanément et elle procédera à l'enquête et aux poursuites si nécessaire. Si vous constatez que les méfaits subsistent malgré les dénonciations, n'hésitez pas à recommuniquer avec la SQ.

De plus, la Municipalité tient à vous rappeler qu'il est strictement défendu de vapoter et de consommer ou vendre de la drogue dans les endroits publics, tels que parc d'école, rues, stationnement, etc. sous peine d'une amende. Tout contrevenant sera dirigé vers la Sûreté du Québec.



Veuillez également noter qu'une caméra supplémentaire a été installée à l'extérieur du chalet des loisirs avec vue sur le gazébo afin d'augmenter la surveillance et de protéger nos jeunes et les biens communs.

Ensemble, nous pourrons faire la différence.

J'UTILISE MON BAC BRUN TOUT L'HIVER

Quelques trucs pour gérer facilement les résidus des bacs bruns en période hivernale :

- 1) Déposer un journal sur le grillage au fond du bac et placer les résidus alimentaires humides dans des essuie-tout ou du papier journal, avant de les déposer dans le bac, pour éviter que les matières collent aux parois et à la grille.
- 2) En plaçant un grand sac à feuilles en papier brun dans le bac avant d'y déposer les résidus de table, on garde le bac propre et on réduit les risques de gel des matières collées aux parois.

L'automne, on peut déposer les surplus de matières organiques dans :

- des sacs de papier;
- des boîtes de carton;
- des poubelles rondes munies de poignées; ou
- le bac noir clairement identifié
- et laisser le tout près du bac brun, en bordure de la rue, la journée de la collecte des résidus organiques.



ATTENTION!!!

Les matières organiques **ne doivent jamais être placées dans le bac vert de recyclage ou dans des sacs de plastique car elles ne seront pas ramassées.**

JOURNÉE DE VACCINATION MARDI 26 NOVEMBRE



Le 26 novembre prochain, la Municipalité ouvrira les portes du chalet des loisirs pour une journée de vaccination. Nous recevons les gens de Sainte-Hélène-de-Bagot et des environs afin de leur permettre une vaccination accessible.

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Nous ne connaissons pas encore la façon de procéder pour la prise de rendez-vous. D'ici 1 mois, nous vous communiquerons les renseignements via Le Bagotier d'octobre et notre site Internet, sous l'onglet « La municipalité vous informe ». Vous pourrez également obtenir l'information en téléphonant au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0.

RONDE ENFANTINE RECHERCHE UNE NOUVELLE ÉDUCATRICE



Dû à de nouveaux défis personnels, Véronique Girouard ne s'occupera pas de la Ronde enfantine cette année. Nous sommes donc à la recherche d'une personne qui aimerait prendre la relève.

La Ronde enfantine permet de stimuler les enfants par des activités éducatives avant leur entrée à la maternelle. Ceux-ci participent entre autres à des ateliers de communication, des jeux moteurs et de motricité fine et font bricolage. En plus d'apprendre à évoluer dans un cadre d'horaire structuré, l'enfant y apprend les règles de vie en société telles que le partage, la politesse, le respect, l'importance de s'affirmer et de prendre sa place dans un groupe tout en s'amusant avec d'autres enfants du même âge.

Vous aimez les enfants? Vous seriez intéressé à prendre la relève de madame Girouard ? Pour plus d'informations, communiquez avec Olivia Bourque, coordonnatrice des loisirs, au 450 791-2455, poste 2310.

Aperçu du salaire pour une session de 12 semaines, avec 14 enfants d'inscrits :

1680\$ (inscriptions)

+ 210\$ (subvention de la Municipalité) = 1890\$

Il est à noter qu'un maximum de 12 enfants par groupe peut être inscrit.

L'éducatrice doit s'occuper des inscriptions et de la publicité pour faire connaître le cours. La Municipalité vous offre également de mettre une publicité dans le journal Le Bagotier et sur son site Internet. La personne pourra faire d'autre publicité si elle le souhaite afin de rejoindre plus de monde.

En terminant, nous tenons à souligner l'excellent travail de madame Girouard et la remercions pour toutes les années où elle a travaillé auprès des tout-petits. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux défis.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

VOTRE AVERTISSEUR DE FUMÉ FONCTIONNE-T-IL ?

Pensez-y ! Vous aurez besoin d'un avertisseur de fumée qui fonctionne pour vous réveiller !

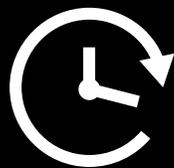
UN AVERTISSEUR DE FUMÉE A UNE DURÉE DE VIE DE 10 ANS !

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

Une fois par mois, vérifier la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.



Une fois par année, qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.



CHANGEMENT D'HEURE

N'oubliez pas de reculer l'heure **dans la nuit du 2 au 3 novembre 2019**. À 2h du matin le 3 novembre, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est. Rappelez-vous qu'en mArs on Avance et qu'en novembRE on REcule.



Aidez-nous à diminuer vos coûts !

INTERDICTION DE JETER DES DÉCHETS DANS LES TOILETTES

Il est interdit de jeter dans les toilettes et dans l'évier toute matière susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts, tels que :

Matières solides :

- lingettes
- serviettes hygiéniques
- tampons et leurs emballages
- coton-tige
- condoms
- cheveux
- petits animaux morts, etc.

Vous pouvez mettre ces matières dans votre poubelle. S'il s'agit d'un petit animal mort, placez-le dans un sac avant de le jeter à la poubelle.



RÔLE D'ÉVALUATION 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot que le rôle d'évaluation 2020-2021-2022 a été déposé au bureau municipal au 421, 4^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC Les Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions;

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC

Les Maskoutains situé au 805 avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 (ou y être envoyé par courrier recommandé);

3. Une demande de révision peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification. Cette demande de révision doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. Les Maskoutains.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé; la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait et signé, à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 9 septembre 2019

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



La *Clé sur la Porte* est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450-774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil. **Gratuit et confidentiel.**
24h/7jours



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 545-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 13 août 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 545-2019 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la délimitation de la zone 114-P et certaines dispositions applicables dans la zone 208*».

L'objet de ce règlement est d'agrandir la zone 114-P, à l'extrémité sud-est de la rue Principale, de manière à y intégrer la propriété du 785, rue Principale, laquelle fait présentement partie de la zone 209 ; de permettre l'entreposage extérieur de véhicules dans la zone 208 et de diminuer, pour cette même zone, la norme de hauteur minimale des bâtiments de six mètres à cinq mètres.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 28^e jour du mois d'août 2019.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 28^e jour du mois d'août 2019 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3^e jour du mois de septembre 2019

Sylvie Viens, Directrice générale et Secrétaire-trésorière
par intérim

UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

8.1 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé;
- il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;
- l'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;

d) l'abri doit être situé à au moins :

- 1 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
- 1,5 mètre de la ligne d'emprise de la rue s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure;
- 1,5 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.

e) la hauteur maximale permise est de 3 mètres;

f) l'abri ne doit pas avoir une superficie supérieure à 25 mètres carrés par unité de logement;

g) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement;

h) les éléments de charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;

i) un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé, sauf pour les habitations à logements où un abri par logement est permis.

Merci de votre collaboration!

CONSEIL EN ORIENTATION SCOLAIRE

La rentrée scolaire pour maman aussi !



SERVICES GRATUITS À STE-HÉLÈNE

Bonjour citoyens de Sainte-Hélène-de-Bagot,
Au printemps 2019, une conseillère en information scolaire et professionnelle de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a accompagné quelques citoyens dans leur démarche d'orientation scolaire. **Les Services d'accueil**, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe **se déplacent encore cet automne directement dans votre Municipalité** afin de rencontrer la population de 16 ans et +.

Voici en quoi consistent les services gratuits offerts à Sainte-Hélène-de-Bagot :

- Orientation scolaire et professionnelle
- Information scolaire et professionnelle
- Analyse du dossier scolaire / Relevé de notes / Bulletins
- Exploration et reconnaissances des acquis
- Accompagnement et suivi en formation

La fin de l'été est synonyme de rentrée scolaire pour les enfants et peut-être, pour vous aussi les mamans!

Pour toutes informations :
Audrey Gatineau, Conseillère en information scolaire et professionnelle
450-773-8401, poste 6731 | audreygatineau@cssh.qc.ca

Maintenant que les enfants sont tous à l'école et que vous êtes allégées dans les responsabilités familiales, peut-être aimeriez-vous vous lancer le défi de retourner à l'école aussi.

Par contre, peut-être ne savez-vous plus à quel niveau vous vous situez ou encore vous avez perdu vos derniers bulletins et relevés de notes.

Vous ne savez pas dans quel domaine étudier ou la formation nécessaire pour pratiquer la profession qui vous intéresse.

Peut-être y-a-t'il d'autres questions en suspens qui vous empêchent de faire le premier pas vers les études?

Et bien SARCA Mobile est la solution à vos questionnements!

Une conseillère en information scolaire et professionnelle peut se rendre directement à votre municipalité et selon vos disponibilités.





Olivia Bourque
Coordonnatrice en loisirs

RETOUR SUR LE CAMP DE JOUR 2019

Cet été, c'est sous le thème d'Astérix et Obélix mission Cléopâtre que les 80 enfants inscrits ont rempli leur mission parsemée de défis et d'embûches. Au cours des 5 semaines thématiques, les jeunes ont réussi à bâtir un palais à la reine Cléopâtre. C'est avec grand enthousiasme que l'équipe d'animation 2019 a exploité le thème au maximum. Outre les journées thématiques, les enfants ont vécu de belles aventures. Parmi celles-ci, on compte la sortie au Village Québécois d'Antan, où les jeunes ont joué au détective afin de résoudre l'énigme. Nous avons aussi eu les différents profils, la nuit de camping, la venue d'Éducazoo et bien entendu le Spectacle DESJARDINS de fin de camp. L'équipe d'animation et de coordination a fait un bilan très positif du camp de jour, édition 2019. Bien entendu, les partenaires ont été géniaux encore une fois. La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay a offert, une fois de plus, une subvention de 1 000\$ qui fut fort appréciée. Merci à tous pour votre implication et au plaisir de vous voir l'an prochain!



Erratum : Hockey Cosom

Veuillez prendre note que les cours de Hockey Cosom **débutent le mercredi 25 septembre**. Les cours auront lieu les mercredis de 18h30-19h30. Pour toutes questions ou pour vous inscrire : Olivia Bourque 450-791-2455 poste 2310.



LES CUISINES COLLECTIVES

PRÈS DE CHEZ VOUS

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Encadré par une animatrice compétente, cet atelier vous permettra de préparer des plats simples, savoureux, équilibrés et variés vous permettant d'intégrer la base des techniques culinaires.

PLUS DE DÉTAILS

Une fois par mois, vous cuisinerez 4 plats de 4 portions, à faible coût.



Activité réservée aux résidents de la MRC des Maskoutains

DANS LE CENTRE DES LOISIRS DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Pour plus de renseignements, ou pour vous inscrire, téléphonez au 450 261-1110 ou au info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca



SOCCKER 2019, DÉJÀ TERMINÉ!



L'équipe de l'année 2019 est l'équipe Moustique avec les entraîneurs Jean-Nicol Fortier et Sylvain Dolbec. Le trophée est remis à l'équipe qui fait preuve de motivation, de respect et d'un bel esprit sportif. BRAVO la gang!

D'abord, un grand merci aux entraîneurs 2019 qui se sont grandement impliqués afin d'offrir des entraînements et des matchs de qualité. Cet été, nos 35 joueurs ont eu à relever certains défis pendant la saison, dont des chaleurs accablantes et une température parfois incertaine. Malgré cela, l'engouement des jeunes était au rendez-vous. Merci à tous et au plaisir de vous voir la saison prochaine!

Prenez note qu'une session d'entraînement de soccer intérieur est prévue au retour des fêtes de Noël pour les catégories Atome et Moustiques.

SORCIÈRES, VAMPIRES ET CRÉATURES DE TOUS GENRES... VOUS ÊTES INVITÉS AU CHALET DE L'HORREUR

(DANS LA FORÊT
DES MAL-AIMÉS)

(OUI, DE L'HORREUR, POUR VRAI, SÉRIEUX, ON VOUS LE JURE)

SAMEDI
26 OCTOBRE
2019

20h00
Jusqu'à ce
que mort s'en suive...

CHALET
DES LOISIRS
425, 6^e avenue
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

- Concours du plus beau costume
- Prix de présence et tirages
- Breuvages alcoolisés vendus sur place
- Du fun, du fun et encore du fun !



MUSIQUE
Avec DJ sur place

POUR ADULTES SEULEMENT...

Billets en vente auprès des membres du Comité des loisirs et au Chalet des loisirs sur les heures d'ouverture
Pour plus de détails, contactez Olivia Bourque au 450 791-2455 poste 2310

Affiche réalisée par:
GRAPHISTE ET PLUS
CONCEPTION - DESIGN - RÉALISATION
450.791.2785

5\$ pré-vente | 8\$ à la porte



L'Halloween et sa collecte de bonbons

Le mercredi 31 octobre prochain, les sorcières et les vampires frapperont aux portes. Hé, oui! La fête de l'Halloween sera soulignée par une collecte de bonbons la journée même du

31 octobre à partir de 17h30 jusqu'à 19h30.

S.v.p., soyez prudents dans vos déplacements, priorisez les piétons et portez des costumes sécuritaires. Sachez que le Comité des loisirs n'est pas responsable des sursauts et des mauvais tours, seulement des fous rires!



PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN

Dans quelques jours, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois

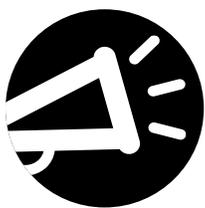
Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Veillez prendre note que le 31 octobre, journée de l'Halloween, les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains effectueront une présence accrue et ciblées entre 16h et 19h.



PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2019

MUNICIPALITÉ	2020		2019	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
Sainte-Hélène-de-Bagot 2019 : Du 8 au 11 octobre Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transports du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.	Rang St-Augustin	39	Rang Ste-Hélène	25
	Chemin Brouillard	8	Principale	0
	Rue Lachapelle	7	4 ^e Avenue	12
	Rue Gilles	2	3 ^e Rang	33
	Rue Edgar	2	Ch. Courtemanche	1
	Rue Brigitte	1	2 ^e Rang	86
	Rue Nathalie	2	Rue Lamontagne	1
	Rue Lamontagne	14		
	Rue Bélanger	8		
	4 ^e rang	54		
	Chemin Richard	5		
	5 ^e Avenue	1		
	1 ^{re} Avenue	3		
TOTAL :		146		158



RAPPEL

ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. **Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350.**

Un certain nombre de questions sont fréquemment posées par les citoyens concernés par le Programme régional de vidange des installations septiques. Nous les avons répertoriées et intégrées dans le présent document.

Q Pourquoi faire vidanger régulièrement mon installation septique?

R Une vidange régulière de l'installation septique est nécessaire dans la mesure où elle empêche que les boues qui s'accumulent dans la fosse septique ne se dirigent vers le champ d'épuration et risquent de le colmater ou de nuire à son fonctionnement. Un mauvais fonctionnement de l'élément épurateur peut entraîner des refoulements dans la maison ou des écoulements dans l'environnement. Non seulement une installation septique obstruée peut être dangereuse pour la santé de votre famille et l'environnement, mais elle peut également engendrer des frais de réparation très onéreux.

En effectuant une vidange régulière des installations septiques situées sur le territoire, on peut prévenir la contamination de nos lacs, rivières, fossés et eaux souterraines. Nous protégeons ainsi notre environnement et celui que nous léguons à nos enfants. Une installation septique en mauvais état ou surchargée est susceptible de rejeter des eaux usées ayant une charge polluante considérable dans l'environnement.

Q Ma présence est-elle requise lors de la vidange?

R La présence du propriétaire sur les lieux n'est pas obligatoire au moment de la vidange. Cependant, l'emplacement de l'installation septique doit être clairement identifié à l'aide d'un piquet ou d'un autre marqueur, pour faciliter son repérage. L'adresse civique de l'immeuble doit être visible de la voie publique. Lorsque la vidange est complétée, l'entrepreneur remet à la personne responsable et présente sur les lieux, un manifeste de vidange. En l'absence d'un tel responsable, le manifeste sera accroché à la porte de l'immeuble ou placé dans la boîte aux lettres.

Pour toute question, n'hésitez pas à rejoindre nos collaborateurs de la Régie.

Tél. : 450 774-2350 • Courriel : riam@riam.quebec

Q Comment dois-je préparer mon installation septique?

R Il incombe au propriétaire ou à la personne responsable de l'installation septique de **déterrer tous les couvercles** de l'installation septique et de **s'assurer que chaque couvercle soit dégagé d'au moins 6 pouces de plus large et de plus profond que le couvercle**. Tous les couvercles de l'installation septique doivent être accessibles et manipulables par un seul homme. Ce dernier basculera le couvercle afin d'effectuer la vidange.

Q Que se passe-t-il si l'entrepreneur ne peut vidanger mon installation?

R Lorsque l'entrepreneur se déplace pour effectuer le service et qu'il ne peut procéder à la vidange pour cause d'absence d'installation septique, parce qu'elle n'est pas localisée ou qu'elle n'a pas été préparée conformément aux normes mentionnées plus haut, ou pour toute autre raison qui entrave les opérations de vidange, des frais supplémentaires s'appliquent automatiquement. Si vous croyez qu'il ne sera pas possible de procéder à la vidange de votre installation septique au cours de la période prévue, veuillez communiquer avec la Régie, au 450 774-2350 pour nous en aviser dans les plus brefs délais.

Q Est-ce que je serai avisé à l'avance du moment prévu pour la vidange?

R Un avis préalable sera transmis par courrier ou par téléphone au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les normes prévues dans le dépliant informatif.

AgriRECUP est une organisation canadienne sans but lucratif qui offre des programmes pour aider les producteurs agricoles à gérer de façon écoresponsables les déchets en plastique d'origine agricole produits sur les fermes. Grâce à ces programmes, AgriRECUP a su se bâtir une réputation d'excellence partout dans le monde.

AgriRECUP travaille de concert avec la MRC des Maskoutains, les syndicats de l'UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est, et la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et la Coop Sainte-Hélène afin d'aider les producteurs à maintenir un environnement maskoutain sécuritaire, sain et durable.



QUAND? La collecte a débuté en décembre 2018.

OÙ? Deux points de collectes sont disponibles :



15100, Chemin de la Coopérative
Saint-Hyacinthe, Qc J2R 1J1
Contact : Jean-François Mignault
Cell : 450 278-6552



900, rue Paul-Lussier
Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
Contact : Kevin Roy-Picard
Cell : 450 278-5148

Les sites de collecte participent sur une base volontaire. Si vous avez des questions, communiquez avec ceux-ci. Merci de ne rapporter que les plastiques acceptés. Seuls les plastiques propres, secs et séparés sont acceptés.

FERMETURE DES ÉCOCENTRES POUR L'HIVER

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

Vendredis, samedis et dimanches

Remorque de 4 x 8 pieds ou moins

Acton Vale : 68, rue Noël-Lecompte

Samedis et dimanches

Remorques de 5 x 10 pieds ou moins



Les écocentres sont ouverts de 8h30 à 16h30 et ils fermeront le 24 novembre pour l'hiver.

Ils sont **accessibles gratuitement** sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie et une seule visite par jour est autorisée par citoyen.

Vous pouvez y apporter des résidus d'origine résidentielle, notamment des métaux, pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, résidus

de bois, débris de construction ou de démolition, peinture, huile, briques ou béton, matériel électronique ou informatique...

Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations commerciales.

Pour plus d'information, téléphonez à la Régie au 450 774-2350 ou visitez le site Internet de la Régie au www.regiedesdechets.qc.ca/services/ecocentres.



MARCEL SABOURIN
porte-parole 2019

JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

1^{er} octobre
2019



DES CHEMINS DE VIE À DÉCOUVRIR



En partenariat:

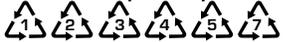




PLASTIQUE (CONTENANTS)

Quoi?

Contenants de plastique rigide tels : lait, vinaigre, jus, ketchup, margarine, eau, shampoing, eau de javel, savon liquide

Les contenants de plastique doivent être identifiés d'un chiffre  inscrit à l'intérieur d'un triangle situé habituellement sous le contenant.

Comment ?

- Bien nettoyer les contenants
- Retirer les bouchons et les couvercles
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert

PLASTIQUE (PELLICULE)

Quoi?

- Sac d'épicerie ou de magasin
- Sac à pain
- Emballage de papier hygiénique et essuie-tout
- Sac de nettoyage à sec
- Sac d'aliments congelés ou en vrac

Comment ?

- Les sacs doivent être propres et vides
- Accumuler vos sacs, les déposer dans un sac et bien le nouer de manière à en faire une boule

PAPIER ET CARTON

Quoi?

- Journal, circulaire
- Courrier, catalogue, revue
- Papier d'imprimante, télécopieur
- Bottin téléphonique
- Sac d'épicerie en papier
- Boîte d'œufs en carton
- Boîte de savon
- Boîte de céréales
- Carton de lait ou de jus type « Tetra Pak »

Comment ?

- Doit être propre, non souillé par des aliments ou autres produits
- Jeter les papiers cirés des boîtes de céréales
- Défaire les boîtes
- Ne pas remettre les journaux et dépliants dans le publisac
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert

VERRE (COLORÉ OU TRANSPARENT)

Quoi?

- Bouteille : vin, alcool
- Bouteille de boisson gazeuse
- Pot de toutes sortes

Comment ?

- Bien nettoyer les contenants
- Retirer les bouchons et les couvercles
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert

MÉTAL

Quoi?

- Boîte de conserve
- Canette d'aluminium
- Assiette, papier aluminium

Comment ?

- Bien nettoyer les boîtes de conserve
- Rabattre les couvercles à l'intérieur
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert

Matières Non-Recyclables



PLASTIQUE (CONTENANTS)

- Verre à boire
- Verre et contenant en styromousse
- Briquet, rasoir jetable, jouet
- Toile de piscine, rideau de douche, boyau d'arrosage
- Tout contenant qui est identifié d'un chiffre 
- Tout contenant non identifié d'un chiffre à l'intérieur d'un triangle

PLASTIQUE (PELLICULE)

- Sac de croustilles
- Emballage de tablette de chocolat
- Sac d'emballage de viande et fromage
- Sac contaminé par des matières grasses
- Sac de céréales et de biscuits
- Pellicule extensible de type « saran »

PAPIER ET CARTON

- Papier mouchoir, essuie-tout, serviette de table, couche
- Papier ciré, cellophane, carbone, buvard, plastifié
- Boîte à pizza souillée
- Carton plastifié
- Bois

VERRE (COLORÉ OU TRANSPARENT)

- Vaisselle, céramique, pyrex, miroir, vitre, poterie, néon, ampoule électrique, porcelaine, cristal

MÉTAL

- Contenant sous pression : bombe aérosol, bonbonne de propane
- Pile



5620, RUE ST-ROCH
DRUMMONDVILLE QUÉBEC J2B 6V4
TÉLÉPHONE: 819-477-1312
TÉLÉCOPIEUR: 819-477-1394
info@recuperation.ca



**PROCÈS-VERBAL - 3 septembre 2019**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 3 septembre 2019, dans la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 160-09-2019**

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PPA) – circonscription électorale de Johnson
 - 6.3 Avis de motion et dépôt du projet - règlement 549-2019 portant sur la gestion contractuelle
 - 6.4 Autorisations d'accès – Revenu Québec
 - 6.5 Déploiement de la fibre optique – Cooptel - appui
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Droit de passage 2019-2020 – Club 3&4 roues Comté Johnson inc.
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Branchement pour génératrice – hôtel de ville – 421, 4^e avenue
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Cours d'eau branche #139 – demande d'intervention
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Gymnase – centre communautaire – cire
 - 11.2 Ronde enfantine – désistement
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL****Résolution numéro 161-09-2019**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES**6.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 162-09-2019**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 29 août 2019 :

- Comptes pour approbation (août) :	5 119,99\$
- Salaires (août) :	53 744,10\$
- Comptes à payer :	131 602,40\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 29 août 2019, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE JOHNSON**Résolution numéro 163-09-2019**

Considérant la correspondance du 3 juillet 2019 en lien avec le formulaire de demande de subvention pour le Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (anciennement PAARRM);

Considérant les travaux réalisés en lien avec l'amélioration du rang Saint-Augustin et du rang Sainte-Hélène;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Saint-Augustin et sur le rang Sainte-Hélène pour un montant subventionné de 21 500\$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;



Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT 549-2019 – PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 445 du code municipal, Martin Doucet, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 549-2019 portant sur la gestion contractuelle.

Conformément à l'article 445 du code municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 445 du code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que le règlement a pour objet de légiférer sur la gestion contractuelle. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

6.4 AUTORISATIONS D'ACCÈS – REVENU QUÉBEC

Résolution numéro 164-09-2019

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que Madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Hélène soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

6.5 DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE – COOPTEL - APPUI

Résolution numéro 165-09-2019

Considérant qu'une partie de notre Municipalité est déjà desservie par la haute vitesse pour la fibre optique;

Considérant que les rangs de faible densité demeurent encore oubliés;

Considérant que Cooptel déposera un projet pour obtenir une subvention auprès des gouvernements provincial et/ou fédéral;

Considérant que Cooptel ne sollicite pas des fonds de la municipalité et ne demande qu'un appui formel pour le projet;

Considérant que le service internet est un service essentiel;

Considérant que la Municipalité désire que ses citoyens puissent recevoir ce service sur tout son territoire;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot donne son appui à Cooptel quant au projet du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire de Sainte-Hélène-de-Bagot et espère grandement voir le déploiement de la fibre optique par Cooptel se concrétiser.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 DROIT DE PASSAGE 2019-2020 – CLUB 3&4 ROUES COMTÉ JOHNSON INC.

Résolution numéro 166-09-2019

Considérant la demande du 12 août 2019 du Club 3&4 roues Comté Johnson inc.;

Considérant le tracé soumis touchant les chemins de la Municipalité;

Considérant la preuve d'assurance soumise;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club 3&4 roues Comté Johnson inc. à circuler sur les chemins appartenant à la Municipalité.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 BRANCHEMENT POUR GÉNÉRATRICE – HÔTEL DE VILLE – 421, 4^E AVENUE

Résolution numéro 167-09-2019

Considérant qu'un branchement pour accueillir une génératrice doit être installé afin de répondre aux normes exigées par la Loi pour le plan de sécurité civile;

Considérant les soumissions reçues pour effectuer les travaux nécessaires pour le branchement d'une génératrice;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la soumission de G. Dion & fils inc. entrepreneur électricien soit retenue pour le branchement pour une génératrice à l'hôtel de ville au 421, 4^e avenue au coût de 15 000\$ plus taxes.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU****10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME****10.1 COURS D'EAU BRANCHE #139 – DEMANDE D'INTERVENTION****Résolution numéro 168-09-2019**

Considérant la demande d'intervention signée par Édouard Dubé;
Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, qu'une demande d'intervention soit expédiée à la MRC des Maskoutains pour le cours d'eau - branche #139.

11. LOISIRS ET CULTURE**11.1 GYMNASÉ – CENTRE COMMUNAUTAIRE – CIRE****Résolution numéro 169-09-2019**

Considérant que le gymnase devait être décapé et ciré avant l'entrée des classes;

Considérant que le conseil désirait donner le contrat à une firme externe;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner le mandat donné à Lavatek pour effectuer le décapage et le cirage du gymnase du centre communautaire les 31 août et 1^{er} septembre derniers au coût de 0,26\$ du pied carré pour quatre (4) couches de cirage. Un mandat de deux (2) couches supplémentaires de cire a été donné et il n'en coûtera que les gallons de cire additionnels.

11.2 RONDE ENFANTINE – DÉSISTEMENT**Résolution numéro 170-09-2019**

Considérant que le protocole d'entente avec la Ronde enfantine, représentée par madame Véronique Girouard, a été renouvelé en août dernier;

Considérant le désistement de Mme Girouard dû à de nouveaux défis professionnels;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'abroger la résolution 157-08-2019.

Le conseil municipal désire remercier Mme Girouard pour son apport au niveau de la Ronde enfantine pendant toutes ses années.

12. SUJETS DIVERS**13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 171-09-2019**

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h48.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC** *Henry Vac*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com 

RBO: 5729-5388-01

La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicespecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

819 472-3286
5224, boul. St-Joseph QC J2A 3V9
Drummondville

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



RBO 8335-0868-42 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET
MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
STRUCTURE D'ACIER
CHARPENTE DE BOIS



Sophie Joubert
décoratrice designer



& Services complets de décoration d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS
Télec. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com



**MEGA
RABAIS**

RABAIS ALLANT **JUSQU'À 20% DU PDSF**
sur plusieurs modèles 2019

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

Patrick Benoit Traiteur

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigéré



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007
traiteurpatrickbenoit@hotmail.com



TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation ministre responsable
de la région Centre-du-Québec
Député de Johnson

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819 477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




idée graphik
 GRAPHISME | IMPRESSION | VÊTEMENTS | ARTICLES

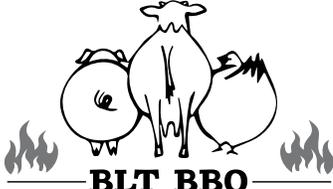
450 381-2908
 775, Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

www.ideegraphik.com



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

BLT BBQ
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



PIERRE-YVES MARTIN
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 JOH 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 JOH 1M0

*Relais Routier
 Petit*



450 791-2122
www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





Votre complice immobilier.^{MC}

Soyez bien conseillé!

Martin Lussier

f Courtier immobilier agréé DA
martinlussier@royalpage.ca



Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues

www.martinlussier.com

450 230-6667

LAFORCE MÉCANIQUE

450-381-AUTO (2886)

UNI-PRO

**EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS

GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
DANS LE PARC INDUSTRIEL
TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30**



MES AVANTAGES COOP

**Bonne semaine
de la coopération !**

Du 14 au 18 octobre 2019

Nous profitons de cette semaine pour inviter tous les membres à participer à un **CONCOURS** qui se déroulera **du 15 au 18 octobre** dans nos deux centres de services.

Plusieurs prix à gagner !

Également, nous irons rendre visite aux élèves de l'école et nous en profiterons pour leur remettre une surprise.

Au plaisir de vous voir !

**La Caisse Desjardins de
la Seigneurie de Ramezay
s'implique auprès du
camp de jour des Loisirs
Sainte-Hélène**

La Caisse a remis un montant de 1 000 \$ dans un volet du camp de jour qui concerne tous les enfants.

Cet appui financier a permis la réalisation d'un spectacle de fin d'année où tous les enfants ont eu leur place ainsi que pour la journée clôturant l'été 2019.



Sur la photo, M^{me} Diane Hébert-Dubé et M^{me} Nathalie Witty de la Caisse accompagnent une partie des jeunes qui ont participé au camp de jour.